

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2025-123 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 34 980\$ POUR POURVOIR AUX FRAIS DE REFINANCEMENT DU OU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-64 ET SS.**

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

*« Le règlement d'emprunt n° 2025-123 décrétant un emprunt de 34 980\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du ou des règlements d'emprunt 2008-64 et ss. »* a été adopté par le Conseil des maires le 11 novembre 2025 et entrera en vigueur conformément à la loi car il a été approuvé le 2 décembre 2025, à la suite de l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à cet effet.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut consulter le règlement sur le site Web de la MRC : [www.montmagny.com/documentation/reglements](http://www.montmagny.com/documentation/reglements).

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 04 décembre 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque